

Le fonctionnement de l'école primaire

2 L'organisation du système scolaire

Fiche 13

C) Projets, Equipes, Conseils

Le travail en équipe est une composante essentielle du métier de l'enseignement. La forme et la constitution de ces équipes varient les objectifs et les projets qu'elles ont à remplir. Les formes sont diverses.

⊙ Les équipes

L'équipe pédagogique = ensemble des personnes intervenant auprès des élèves de l'école (enseignants, remplaçant, directeur, RASED).

Equipe du cycle = ce sont les enseignants de l'école intervenant dans le cycle concerné ainsi que les enseignants du RASED + directeur.

Equipe éducative = lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève en difficulté avérée ou en intégration scolaire. Elle est composée de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale qui travaillent avec les élèves ainsi que du responsable légal de l'enfant et des personnes intervenant auprès de lui en dehors de l'école.

⊙ Les conseils

Le conseil d'école = c'est l'équipe pédagogique + un représentant du maire + des représentants parents élus + l'IEN + délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (DDEN). LE conseil d'école se réunit 3 fois par an pour voter le règlement de l'école, émettre des avis et des suggestions sur la vie de l'école.

Le conseil des maîtres = équipe pédagogique donne son avis sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

Le conseil de cycle = les enseignants du cycle et le directeur font le point sur la progression des enfants. On y formule la décision sur le passage d'un cycle à un autre pour un élève ou encore son maintien dans le cycle.

⊙ Les projets

Le projet d'école = obligatoire dans chaque école depuis 1989, il a une durée de 3 ans. Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ainsi que les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Ils précisent les voies et les moyens mis en œuvre pour assurer la réussite des tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Un volet culture est obligatoire depuis 2002 et un volet sanitaire depuis 2009.

Le projet de cycle = il doit permettre et l'adaptation et l'articulation du projet d'école aux besoins du cycle. En s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales, le cycle détermine les priorités pédagogiques. Il laisse tout de même la liberté pédagogique aux enseignants.

Le projet de classe = ce n'est pas une obligation, l'enseignant est libre de le faire ou non. C'est surtout une manière de penser la pédagogie et de donner sens aux apprentissages.

Les projets personnalisés = un projet spécifique par élève. L'équipe éducative le construit en fonction des besoins et des difficultés de l'élève. On retrouve :

- **les PAI** (projet d'accueil individualisé) pour les enfants souffrant de certaines maladies comme des allergies.
- **Les PPS** (projet personnalisé de scolarisation) pour les enfants porteurs de handicaps.
- **Les PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) pour les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage.